

Budget 2021 du gouvernement fédéral

Le 19 avril 2021, la ministre des Finances du Canada, Chrystia Freeland, a présenté le budget fédéral pour l'année 2021, intitulé « Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience ». Ce budget est axé sur le soutien aux Canadiens tout au long de la pandémie actuelle et sur la mise en place d'un plan de relance économique.

Le budget de 2021 prolonge les initiatives lancées en 2020 et comprend 101,4 milliards de dollars de nouvelles dépenses dans un large éventail de domaines, notamment la COVID-19 et le soutien à la santé, le soutien d'urgence aux entreprises, les prestations sociales, la garde d'enfants, le soutien à une économie durable sur le plan environnemental, l'infrastructure, le logement et les communautés autochtones.

Ce communiqué vise à résumer sommairement, sans commentaires de notre part, les principales mesures annoncées à ce sujet.

Santé

Le gouvernement fédéral fournira un soutien de 43,1 milliards de dollars aux systèmes de soins de santé provinciaux et territoriaux par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé.

Normes nationales relatives aux services de santé mentale

Le budget 2021 propose d'accorder un financement de 45 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour l'élaboration de normes nationales en matière de santé mentale en collaboration avec les provinces et les territoires, des organismes de santé et des intervenants clés.

Santé mentale et COVID-19

Le gouvernement propose d'accorder un financement de 100 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de soutenir les interventions en santé mentale pour les populations les plus gravement touchées par la COVID-19, notamment les travailleurs de la santé, les travailleurs de première ligne, les jeunes, les aînés, les Autochtones et les Canadiens noirs et racisés. De plus, il propose de fournir 50 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour appuyer un volet de programmes de santé mentale axé sur le traumatisme et l'état de stress post-traumatique (ESPT) pour les populations ayant un risque élevé de vivre un traumatisme lié à la COVID-19 et les personnes exposées à divers traumatismes découlant de la COVID-19.

Renforcer les soins de longue durée et les soins de soutien

Le budget 2021 propose d'accorder un financement de 3 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, afin d'aider les provinces et les territoires à faire appliquer les normes relatives aux soins de longue durée et d'apporter des changements permanents. Ce travail garantira que les aînés et les personnes qui reçoivent ces soins vivent dans des conditions sécuritaires et dans la dignité.

Aider les aînés à vieillir dans la dignité à la maison

Le budget propose d'investir 90 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin de lancer l'initiative pour vieillir dans la dignité à la maison. Cette initiative aiderait des organismes communautaires à apporter du soutien pratique pour aider les aînés à faible revenu et autrement vulnérables à vieillir chez eux, y compris par le jumelage d'aînés avec des bénévoles qui les aideront à préparer les repas, à faire l'entretien ménager, les courses et les menus travaux, et à se déplacer. Cette initiative permettra également d'appuyer des projets régionaux et nationaux visant à élargir les services qui aident les aînés à rester chez eux plus longtemps.

Retraite

Cotisations à un régime interentreprises déterminé (RID) pour les participants plus âgés

Le budget 2021 comprend la confirmation de l'intention du gouvernement de donner suite aux changements annoncés dans le budget 2019 pour les régimes interentreprises. À ce moment-là, le gouvernement fédéral avait annoncé son intention d'apporter des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'interdire les cotisations à un RID pour le compte d'un participant après la fin de l'année pendant laquelle il atteint 71 ans et relativement à une disposition à prestations déterminées d'un RID si le participant reçoit une pension du régime. Le budget ne fournit pas de détails supplémentaires ni de calendrier des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Cadre révisé pour les régimes de retraite interentreprises à cotisations négociées

Dans le budget de 2021, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* afin d'établir un cadre révisé pour les régimes de retraite interentreprises à cotisations négociées assujettis à la réglementation fédérale qui renforcent la gouvernance du régime et sa transparence, ainsi que la durabilité des prestations. Aucun détail supplémentaire n'a été fourni.

Corriger les erreurs liées aux cotisations à des régimes de retraite à cotisation déterminée

Le budget 2021 a annoncé des changements visant à faciliter la correction des erreurs de sous-cotisation et de surcotisation à un régime de retraite à cotisation déterminée. Les erreurs de sous-cotisation commises au cours des cinq dernières années seront corrigées par des cotisations supplémentaires au compte de l'employé, sous réserve d'un plafond en dollars. Les cotisations excédentaires versées au cours de l'une des cinq années précédentes seront remboursées au cotisant. Plutôt que de modifier les feuillets T4, les administrateurs de régimes devront produire un formulaire prescrit pour chaque employé touché.

Régime des actifs non réclamés

Dans le budget de 2021, le gouvernement propose de moderniser le régime fédéral des actifs non réclamés, en augmentant la quantité de renseignements disponibles et l'utilisation de la communication électronique afin de mettre en parallèle les Canadiens avec leurs actifs non réclamés. Il propose aussi d'élargir la portée du régime afin d'inclure les soldes non réclamés de régimes de retraite sous réglementation fédérale qui ont cessé leurs activités et de comptes bancaires en devises étrangères, en proposant des modifications à la *Loi sur la Banque du Canada*, à la *Loi sur les banques*, à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

Déclarations de renseignements

Le budget de 2021 propose de modifier le *Règlement de l'impôt sur le revenu* pour permettre aux émetteurs de déclarations de renseignements T4A (État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources) de les transmettre par voie électronique sans devoir également émettre une copie papier et sans que le contribuable ne doive donner son autorisation à l'émetteur d'y procéder. Cette mesure s'appliquerait à l'égard des déclarations de renseignements envoyées après 2021.

Il propose également que le seuil de production par voie électronique obligatoire de déclarations de renseignements pour une année civile en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* soit réduit de cinquante à cinq déclarations, relativement à un type de déclaration de renseignements donné. Ainsi, les personnes ou les sociétés de personnes qui produisent plus de cinq déclarations de renseignements d'un type donné pour une année civile seraient tenues de les transmettre par voie électronique. Cette mesure s'appliquerait à l'égard des années civiles postérieures à 2021.

Soutien ciblé aux préposés aux services de soutien à la personne

Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 27,6 millions de dollars sur trois ans pour Mon65+, un compte d'épargne libre d'impôt collectif offert par le *Service Employees International Union Healthcare* en Ontario. Le financement appuiera des incitatifs à la participation des travailleurs. Le *Service Employees International Union Healthcare* collaborera avec d'autres syndicats et des employeurs de partout au pays pour offrir cet outil d'épargne transférable aux autres travailleurs du secteur des soins aux aînés.

Le gouvernement demeure également ouvert à la discussion avec d'autres syndicats et employeurs répondants intéressés qui veulent aller de l'avant avec d'autres options de relance ciblées visant à renforcer la sécurité de retraite des travailleurs et travailleuses du domaine des soins aux aînés.

Sécurité de la vieillesse (SV)

Le gouvernement propose de bonifier les prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés âgés de 75 ans et plus. Il prévoit mettre en œuvre cet engagement en deux étapes :

- Tout d'abord, en versant un paiement unique de 500 \$, en août 2021, aux pensionnés de la SV qui auront 75 ans ou plus à compter de juin 2022;
- Ensuite, en présentant un projet de loi visant à augmenter de 10 % les paiements réguliers de la SV pour les pensionnés de 75 ans ou plus, à compter de juillet 2022. Cette mesure se traduirait par des prestations supplémentaires de 766 \$ aux pensionnés touchant la prestation intégrale la première année – cette augmentation serait indexée en fonction de l'inflation par la suite.

Prestations sociales

Assurance-emploi (AE)

Admissibilité à l'assurance-emploi

Le budget de 2021 propose d'injecter 3,9 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, pour effectuer une série de modifications législatives qui permettraient de :

- Établir une norme d'admissibilité de 420 heures avec une admissibilité à au moins 14 semaines pour les prestations régulières, et un nouveau seuil de revenu commun pour les prestations de pêche;
- S'assurer que toutes les heures assurables et tous les emplois comptent pour l'admissibilité d'un demandeur, tant que la dernière cessation d'emploi est jugée valide;
- Simplifier les règles régissant le traitement des indemnités de départ, des indemnités de vacances et des autres sommes versées au moment de la cessation d'emploi;
- Prolonger les améliorations temporaires apportées au programme Travail partagé.

Prestations de maladie de l'assurance-emploi

Ottawa propose un financement de 3,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et de 966,9 millions par année par la suite, pour faire passer de 15 à 26 semaines la période de prestations de maladie. Cette prolongation, qui prendrait effet à l'été 2022, touchera environ 169 000 Canadiens.

Le budget de 2021 propose également d'apporter des modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi* et des changements correspondants au Code canadien du travail en vue de conférer aux travailleurs des industries sous réglementation fédérale une certaine protection de l'emploi pendant qu'ils touchent des prestations de maladie de l'assurance-emploi.

Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi

Le gouvernement a aussi l'intention de lancer des consultations auprès des employeurs, des syndicats et des assureurs privés sur les améliorations à apporter au Programme de réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi. Dans le cadre de ce programme, les employeurs qui offrent à leurs employés un régime d'assurance-invalidité de courte durée peuvent obtenir une réduction du taux de cotisation d'assurance-emploi.

Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Le gouvernement fédéral a pour objectif de veiller à ce que toutes les familles aient accès à un apprentissage et à des services de garde des jeunes enfants qui soient souples, abordables et de haute qualité, peu importe où elles vivent. Le gouvernement a annoncé l'objectif de ramener les frais de places réglementées de garde d'enfants à 10 \$ par jour en moyenne au cours des cinq prochaines années. D'ici la fin de 2022, le gouvernement vise à réduire de 50 % les frais moyens des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réglementés. Ces cibles s'appliqueraient partout à l'extérieur du Québec, où les prix sont déjà abordables. À noter que le Québec a déjà son propre programme.

Création d'une nouvelle prestation d'invalidité

Le budget de 2021 propose d'allouer à Emploi et Développement social Canada un financement de 11,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, afin d'entreprendre des consultations visant à réformer le processus d'admissibilité aux programmes et aux prestations d'invalidité fédéraux. Ce financement permettra de maximiser la portée de ces programmes et d'alimenter la conception éventuelle d'une nouvelle prestation d'invalidité.

Subventions liées à la COVID

Prestation canadienne de la relance économique (PCRE)

Le gouvernement propose d'accorder jusqu'à 12 semaines supplémentaires, jusqu'au 25 septembre 2021, pour la Prestation canadienne de la relance économique jusqu'à un maximum de 50 semaines. Au cours des quatre premières de ces 12 semaines supplémentaires, la prestation sera 500 dollars par semaine, puis elle passera à un montant inférieur de 300 dollars par semaine réclamée pour les huit semaines restantes. Il y a des prolongations possibles jusqu'au 20 novembre 2021.

Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants

Le budget de 2021 propose également de prolonger de quatre semaines la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants, jusqu'à un maximum de 42 semaines, à 500 dollars par semaine.

L'Allocation canadienne pour les travailleurs

L'Allocation canadienne pour les travailleurs fournit aux travailleurs à faible revenu un remboursement fiscal jusqu'à près de 1 400 \$ pour les personnes célibataires sans enfant et de 2 400 \$ pour les familles. Le budget de 2021 propose de faire passer à 22 944 \$ le niveau de revenu à partir duquel la prestation commence à être réduite, dans le cas des personnes seules sans enfant, et à 26 177 \$, dans le cas des familles.

Soutien d'urgence aux entreprises

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et mesure de soutien en cas de confinement

Le budget de 2021 propose de prolonger les programmes de subvention au loyer et la mesure de soutien en cas de confinement, qui devaient expirer en juin, jusqu'au 25 septembre 2021.

Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention pour le loyer, à compter du 4 juillet 2021. Il y a des prolongations possibles jusqu'au 20 novembre 2021.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Le gouvernement a récemment prolongé la date limite de présentation des demandes au titre du CUEC jusqu'au 30 juin 2021. Le budget de 2021 propose de reporter au 30 juin 2021 la date limite de présentation des demandes d'aide similaire dans le cadre du Fonds d'aide et de relance régionale et de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones.

Subvention salariale d'urgence du Canada

Le programme de subvention salariale d'urgence du Canada devait expirer en juin 2021. Le budget de 2021 propose de le prolonger jusqu'au 25 septembre 2021. Il propose également de réduire progressivement les taux de la subvention, à compter du 4 juillet 2021. Il y a des prolongations possibles jusqu'au 20 novembre 2021.

Programme d'embauche pour la relance économique du Canada

Le budget de 2021 propose d'introduire le nouveau programme d'embauche pour la relance économique du Canada pour les sociétés privées sous contrôle canadien, les individus, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif admissibles qui continuent de subir des baisses de revenus admissibles par rapport au début de la pandémie.

L'objectif est de faciliter autant que possible l'embauche de nouveaux travailleurs par les entreprises au moment de la réouverture de l'économie.

La subvention proposée compenserait une partie des coûts supplémentaires que les employeurs engagent dans le cadre de leur réouverture, que ce soit par l'augmentation des salaires ou des heures travaillées, ou par l'embauche d'un plus grand nombre d'employés. Ce soutien serait offert aux employés actifs du 6 juin au 20 novembre 2021. Les employeurs admissibles demanderaient la Subvention salariale d'urgence du Canada ou la nouvelle subvention proposée, selon la plus élevée des deux.

Travail

Salaire minimum fédéral

Ottawa augmentera le salaire minimum pour les employés fédéraux du secteur privé fédéral à 15 \$ de l'heure, qui augmentera selon l'inflation. Cette mesure bénéficiera directement à plus de 26 000 travailleurs qui gagnent actuellement moins de 15 \$ de l'heure dans le secteur privé sous réglementation fédérale. Cette mesure n'a aucun impact pour les employés dans les secteurs de juridiction provinciale.

Programme de protection des salariés

Le budget de 2021 propose d'éliminer la retenue de 6,82 % appliquée à tous les paiements du Programme de protection des salariés. Le retrait de cette compensation ferait en sorte que les Canadiens qui ont perdu leur emploi et à qui leur employeur doit un salaire conserveraient en moyenne 300 \$ de plus par semaine.

Fiducie collective des employés

Le gouvernement annonce son intention de collaborer avec les intervenants afin d'examiner les obstacles à la création de fiducies collectives des employés au Canada et la façon dont les travailleurs et les propriétaires d'entreprises privées au Canada pourraient tirer profit de telles fiducies. Les fiducies collectives des employés permettent aux propriétaires d'entreprises de vendre des actions de l'entreprise aux employés sans que ceux-ci aient besoin d'acheter les actions directement. Cela se fait par le biais de prêts qui sont remboursés par les bénéfices futurs de l'entreprise.

Compétences, formation et métiers

Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle

Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 960 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada pour un nouveau programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle. Dans le cadre d'une collaboration effectuée principalement avec les associations sectorielles et les employeurs, le financement contribuerait à concevoir et à offrir une formation adaptée aux besoins des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et leurs employés. Ce financement aiderait également les entreprises à recruter et à conserver une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.

Occasions de stages et de service aux apprentis

Le budget de 2021 propose d'accorder un financement de 708 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022 pour créer au moins 85 000 stages d'apprentissage intégré au travail, qui offrent de l'apprentissage en cours d'emploi et fournissent aux entreprises du soutien pour développer des talents et prendre de l'expansion.

Le budget de 2021 propose également d'accorder 470 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada afin d'établir un nouveau service aux apprentis. Le Service aux apprentis aiderait 55 000 apprentis de première année dans les métiers de la construction et de la fabrication désignés « Sceau rouge » à accéder aux possibilités offertes aux petits et moyens employeurs. De plus, pour accroître la diversité dans les métiers de la construction et de la fabrication désignés « Sceau rouge », cet incitatif sera doublé et porté à 10 000 \$ dans le cas des employeurs qui embauchent des personnes sous-représentées, y compris des femmes, des Canadiens racisés et des personnes handicapées.

Compétences nécessaires au succès

Ottawa propose d'investir 298 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada dans un nouveau programme *Compétences pour réussir*, qui aiderait les Canadiens à améliorer leurs compétences fondamentales et transférables. Il pourrait notamment aider les employeurs à offrir une formation pour accroître les compétences en communication et en travail d'équipe de leurs employés, ou de venir en aide aux organismes communautaires qui cherchent à renforcer les niveaux de base en littératie et en numératie parmi les groupes marginalisés. De plus, le financement appuiera la création d'évaluations et de ressources de formation qui seront offertes gratuitement en ligne à tous les Canadiens.

Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés

Le budget de 2021 propose de fournir un financement de 55 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Emploi et Développement social Canada pour un nouveau programme de développement de la main-d'œuvre des communautés. Le programme aidera les communautés à élaborer des plans locaux qui déterminent les organismes à fort potentiel de croissance et jumellent ces employeurs à des fournisseurs de formation afin de développer et d'offrir une formation et des stages d'apprentissage pour les chercheurs d'emploi et de pourvoir les postes hautement sollicités.

Taxes et impôts

Renforcement de l'ARC

Ottawa propose de fournir un financement de 230 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, à l'ARC afin qu'elle puisse mieux percevoir les impôts impayés. On s'attend à ce que cette proposition entraîne la perception d'un montant supplémentaire de 5 milliards de dollars en impôts impayés sur cinq ans.

Accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées

Le gouvernement annonce qu'il mettra à jour la liste des fonctions mentales nécessaires aux activités de la vie courante qui est utilisée pour déterminer l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées afin d'utiliser des termes qui sont plus appropriés sur le plan clinique ce qui devrait faciliter l'évaluation, réduire les retards et améliorer l'accès aux prestations. Il est également proposé de reconnaître plus d'activités afin de déterminer le temps passé aux fins de thérapies de maintien en vie et afin de réduire la fréquence des thérapies pour se qualifier en vertu du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le gouvernement révisera les changements apportés en 2023.

Droits d'accise sur le tabac et produits de vapotage

Le budget de 2021 propose de mettre en œuvre une taxe sur les produits de vapotage en 2022 par l'introduction d'un nouveau cadre du droit d'accise. Le gouvernement fédéral travaillera également avec les provinces et territoires qui pourraient être intéressés dans une approche fédérale coordonnée quant à la taxation de ces produits.

Le budget de 2021 propose d'augmenter le taux du droit d'accise sur les produits du tabac de 4 \$ par cartouche de 200 cigarettes, avec des augmentations correspondantes des taux du droit d'accise pour d'autres produits du tabac. Cette mesure est entrée en vigueur le 20 avril 2021.

On estime que cette mesure fera augmenter les recettes fédérales de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022.

Taxe sur les services numériques

Le budget de 2021 propose de mettre en œuvre une taxe sur les services numériques de 3 % applicable aux revenus tirés des services numériques qui dépendent des contributions en données et en contenu des utilisateurs canadiens. Elle s'appliquerait à compter du 1^{er} janvier 2022.

À propos de PBI

PBI Conseillers en actuariat Itée est une firme d'actuaire et de conseillers, dynamique et en croissance, se spécialisant dans les services conseils en matière de régimes de retraite, d'assurance collective, de rémunération et de gestion d'actifs. Notre mission est d'accompagner les promoteurs de régimes de retraite et d'assurance collective à gérer les défis et risques inhérents, afin d'en assurer la viabilité financière et la pérennité.

Consultez notre site Web www.pbiactuariat.ca pour en savoir plus sur nos services et communiquez avec nos spécialistes pour obtenir d'autres précisions. Pour vous abonner à nos infolettres : pbi.actuariat@pbiactuariat.ca